

Annexe 26

AVIS D'ENQUETE

Demande de suppression de voirie

L'administration communale fait savoir que la S.P.R.L. GEO Moulin chemin du Bois à Bail, 24 à 7866 Ollignies a introduit une demande de permis de suppression de voirie ayant trait à un immeuble sis à Rue de la Sille(M.E) à 7822 Meslin-l'Evêque cadastré 5 ème division section B parcelle 386 F.

Le projet vise à supprimer le sentier n°53, sur base du Décret relatif à la voirie communal du 6 février 2014, publié le 4 mars 2014.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal, du 13/12/2019 au 31/01/2020 par courrier à l'adresse rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath ou par courriel à urba@ath.be.

Les réclamations et observations orales peuvent également être formulées auprès du service jusqu'à la clôture qui aura lieu le 31/01/2020 à 11h00 à l'Administration communale d'Ath, service urbanisme.

A peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

Le dossier peut être consulté à **L'ADMINISTRATION COMMUNALE D'ATH, Service Urbanisme**, 1^{er} étage, rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath, tous les jours ouvrables de 8h à 12h et de 13h à 16h ou sur rendez-vous.

A Ath, le 06/12/19

Le Directeur général,

BRUNO BOËL

Le Bourgmestre,

BRUNO LEFEBVRE

